



# Communiqué

Communiqué de presse-Mercredi 19 janvier 2011

## **Ogm : jugement favorable pour un lanceur d'alerte**

**Le mardi 18 janvier, le tribunal correctionnel de Paris a donné raison au Professeur Gilles-Eric Séralini dans son procès en diffamation contre l'Association française des biotechnologies végétales (AFBV) présidée par le Professeur Marc Fellous, condamnés à plusieurs amendes. FNE se félicite de ce jugement et demande une nouvelle fois aux pouvoirs publics d'instituer le statut de lanceur d'alerte.**

Le professeur Gilles-Eric Séralini, chercheur en biologie moléculaire à l'Université de Caen et Président du Conseil Scientifique du CRIIGEN ( Comité de Recherche et d'Information Indépendantes sur le Génie Génétique), a dû intenter une action en justice pour diffamation en raison des propos tenus à plusieurs reprises par l'AFBV et son président jetant le discrédit sur des travaux de recherche remettant en cause l'innocuité de plusieurs maïs transgéniques de Monsanto.

Pour Lylian LE GOFF, co-pilote du dossier OGM pour FNE : *« Il s'agit là d'une première car ce sont habituellement des intérêts particuliers qui mènent des procès contre des lanceurs d'alerte soucieux de l'intérêt général. Cette situation est d'autant plus remarquable que les travaux du professeur Gilles-Eric Séralini répondent à ce qui fait toujours scandaleusement défaut au débat portant sur les enjeux de société liés aux OGM : une expertise indépendante et transparente ».*

**Ce jugement est l'occasion pour FNE de rappeler au gouvernement l'importance de définir et de protéger le statut de lanceur d'alerte, si important à la préservation de la santé publique et du bien commun.**